

Qu'est-ce que le CDC africain?

Le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC) africain, est une Agence technique spécialisée de l'Union africaine, qui a ouvert ses portes, en janvier 2017. Le CDC africain collabore avec tous les 55 États membres dans la réalisation de sa vision d'une Afrique plus intégrée, prospère, saine et plus en sécurité, et où les États membres peuvent prévenir efficacement la transmission des maladies, mettre en place un système de surveillance clinique et de détection des maladies, et être toujours prêts à intervenir, de manière prompte, en cas d'épidémies et de menaces à la santé.

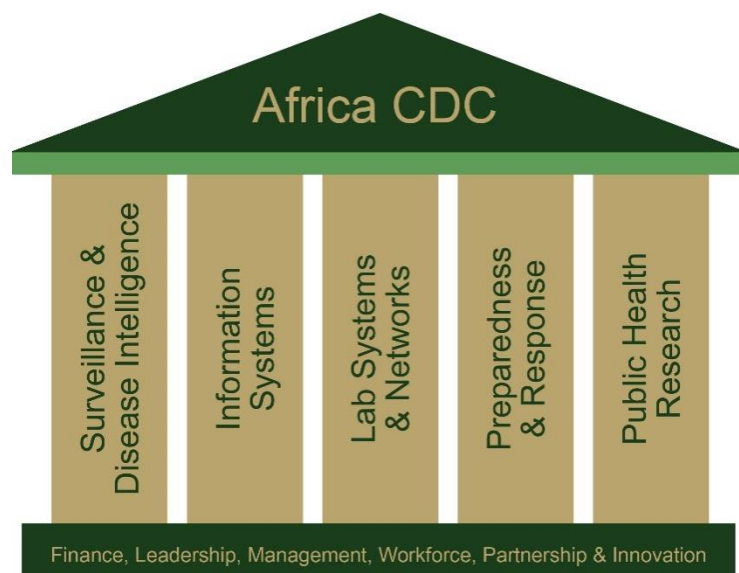
Objectifs du CDC africain

Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, le CDC africain va:

- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce afin de faire face, plus efficacement, et en temps opportun, aux menaces à la santé, notamment les maladies infectieuses, les maladies chroniques et les catastrophes naturelles ;
- Renforcer la sécurité sanitaire en Afrique, en apportant son soutien aux États membres afin de se conformer au Règlement sanitaire international ;
- Identifier les dangers et évaluer les risques et autres menaces à la santé pour les États membres ;
- Soutenir les États membres dans leur réponse aux épidémies et autres urgences sanitaires ;
- Promouvoir la santé et lutter contre les maladies, grâce au renforcement des systèmes de santé contre les maladies infectieuses, les maladies chroniques, et améliorer l'hygiène de l'environnement ;
- Promouvoir le partenariat et la collaboration entre les États membres dans la lutte contre les maladies émergentes et endémiques et les urgences en matière de santé publique ;
- Harmoniser les politiques régissant la prévention, la lutte contre les maladies et la surveillance des systèmes de santé dans les États membres ;
- Renforcer les capacités en matière de santé publique en Afrique par la formation d'épidémiologistes, de techniciens de laboratoires et autres membres du personnel de santé publique en proposant des programmes à moyen et à long terme.

Priorités stratégiques du CDC africain

Les activités du CDC africain vont s'articuler autour des cinq piliers fonctionnels ci-après :



Rôle du CDC africain sur le continent

Surveillance des maladies et des données de renseignements sur les maladies à l'échelle continentale, réalisable en temps opportun.

Diplomatie en matière de santé publique, grâce à la promotion par l'UA de la valeur des Instituts nationaux de santé publique.

Coordination rapide et expertise technique pour répondre aux épidémies.

Réseaux homogènes de laboratoires et de surveillance clinique, coordonnés à travers le continent.

Structure du CDC africain

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CDC africain fournit l'orientation stratégique au Secrétariat, conformément aux politiques et procédures de l'UA. Il examine les décisions et les propositions soumises par le Secrétariat, et formule des

recommandations au Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue. Par ailleurs, le Conseil œuvre à l'intégration de la Stratégie du CDC africain dans les stratégies de développement au plan continental.

Conseil technique et consultatif

Le Conseil technique consultatif offre des conseils sur les questions émergentes et d'autres questions relatives à la prévention et à la lutte contre les maladies, notamment le système de surveillance clinique du CDC africain, la détection, la réponse et les activités de recherche. En outre, le Conseil aide à faire du plaidoyer et à mobiliser des ressources en faveur du CDC africain à travers le continent.

Secrétariat

Le Secrétariat apporte son soutien aux États membres afin d'élaborer des politiques, des programmes et de mettre en place des systèmes appropriés de surveillance clinique, de détection et de réponse aux maladies. Il fournit une assistance technique et un appui au renforcement des capacités dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les maladies. En outre, le Conseil élabore et met en œuvre les programmes stratégiques en matière de plaidoyer et des plans de communication des acteurs clés. Le Secrétariat est également chargé de la mise en réseau avec les États membres, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les Organisations régionales de la santé, les Communautés économiques régionales, les organisations du secteur privé, les Réseaux régionaux de Santé, les partenaires du CDC et les autres principales parties prenantes.

Centres régionaux de collaboration

Le CDC africain travaille avec les Centres régionaux de collaboration (CRC) dans cinq régions d'Afrique: la Région du Nord, la Région de l'Est, la Région de l'Ouest, la Région du Centre et la Région du Sud. Les CRC travaillent en étroite collaboration avec les ministères de la Santé et les Instituts nationaux de la Santé dans les États membres, dans le but de mettre en œuvre le plan stratégique du CDC africain.

Activités hautement prioritaires

Le CDC africain a créé un Réseau de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (AMRSNET). Composé de représentants de l'OMS, des ministères de la Santé et d'autres parties prenantes de la santé publique, la santé animale et de l'hygiène de l'environnement, l'*AMRSNET* collabore avec ses membres pour évaluer, prévenir et atténuer les effets des organismes résistants aux antimicrobiens.

Le CDC africain a mis en place les Réseaux régionaux intégrés de surveillance et de laboratoires (RISLNET), dans le but d'améliorer la surveillance, la lutte et l'élimination des conditions endémiques hautement prioritaires ou négligées. Les RISLNET auront

comme principale activité de mettre les réseaux de surveillance et de laboratoires au profit des organismes publics, des fondations et des universités.